

# Evaluation du Procureur VD

## Jean-Pierre CHATTON

Fonctionnaire vaudois, juge d'instruction à l'époque, promu par la suite 1<sup>er</sup>  
Procureur de l'Est vaudois,

«Travaille» au Ministère public de l'Est vaudois, quai Maria-Belgia 18,  
1400 Vevey

### Adresse privée:

Route de Longefan 11, 1844 Villeneuve

tél. lieu de travail: 021 557 13 50 fax professionnel: 021 557 13 55

e-mail: jean-pierre.chatton@vd.ch

Etat civil: divorcé. Cohabite maritalement avec un ou une nommé WENGER.



Jean-Pierre CHATTON, 1<sup>er</sup> Procureur de l'Est vaudois



Selon l'inscription de la boîte-à-lettres, cet individu cohabite avec une nommée WENGER, dans une maison mitoyenne, partagée probablement avec le père de sa concubine

**Vues de sa résidence:**



Entrée au nord de l'immeuble, dite «La Léopardière»



Maison habitée par CHATTON – vue du sud-ouest



Façade est

## **Rôle joué dans l'affaire LÉGERET**

CHATTON a dirigé les opérations de l'enquête de A à Z. C'est lui qui a exclu rapidement l'hypothèse d'une chute du haut des escaliers des deux octogénaires Ruth LÉGERET et Marina STUDER. Moins de 24 heures après la découverte des deux cadavres, le 04.01.06, il a ordonné à ses limiers de ne poursuivre qu'une seule piste: celle du triple meurtre commis par François LÉGERET, qui aurait encore assassiné sa sœur, Marie-José, bien qu'elle ait disparu sans laisser de traces.

Il faut présumer que CHATTON était au courant des magouilles commises par les inspecteurs de la Sûreté VD aux dépens de François LÉGERET (voir le livre de Jacques SECRETAN: «L'affaire Légeret – Un assassin imaginaire», éditions Mon Village, 2016). Il est probable qu'il les ait même encouragées.

CHATTON a fait interroger sa victime jour et nuit jusqu'à épuisement complet. A moment donné, il a pris de court cet homme sans défense, en lui annonçant qu'on avait trouvé son ADN à l'intérieur du col de la chemise de nuit de sa mère. Or, François LÉGERET était un habitué des lieux, venait souvent chez sa mère et une trace ADN ne peut pas être datée. Autrement dit: cet argument était seulement utile pour déboussoler l'interrogé, pour arracher finalement un demi-aveux qu'on pouvait ensuite exploiter comme «changement de version». Les méthodes pour y parvenir étaient musclés et cyniques. Evidemment, CHATTON a évité de faire enregistrer, voire filmer ces interrogatoires.

Il a transformé le rêve de la femme de Jean-Marc LÉGERET, verbalisé le 11.01.06 en scénario du crime, à défaut de preuves formelles.

Le défenseur de François LÉGERET, Me Alain DUBUIS, a protesté contre la pratique du double dossier observé dans cette procédure, dans son recours du 13.02.09 au Tribunal fédéral. Il s'agit de la pratique gérant deux dossiers parallèles pour la même affaire – l'un accessible par l'accusé et l'autre plus volumineux exploité exclusivement par les enquêteurs. Evidemment c'est un

procédé hautement toxique et illicite. C'est étonnant que le Tribunal fédéral, rendu attentif à cette magouille en cours chez les Vaudois, n'ait pas réagi.

## **Profil**

CHATTON a commencé sa carrière comme flic à Pully VD. Ensuite, il a été promu juge d'instruction vaudois. En 2006, il a été 1<sup>er</sup> juge d'instruction de l'Est vaudois et a été automatiquement promu 1<sup>er</sup> Procureur de l'Est vaudois lors de l'entrée en vigueur de l'uniformisation de la procédure pénale en Suisse, début 2011.

CHATTON est apparu très tôt dans notre base de données et nous connaissons 7 de ses victimes. Exemples:

CHATTON a couvert la maltraitance du fils de Simone BÉNICHOU, vivant en France, enlevé par son père richissime, domicilié à Pully.

Rebelotte dans le cas du fils de Norbert-Daniel GUILLOD, Alain. Quand son père a déposé plainte pour mise en danger de la vie de son garçon, le subordonné de CHATTON, le procureur Jérôme GASSER n'a rien entrepris pendant deux ans. A chaque rappel de l'avocate de M. GUILLOD, le Ministère public répondait: «Le Procureur GASSER est malade», «Le Procureur déménage», « Le Procureur est en vacances», et finalement le Procureur GASSER a quitté le Ministère public, laissant la plainte en suspens aux oubliettes. Quand M. GUILLOD a demandé au 1<sup>er</sup> Procureur de l'Est vaudois, Jean-Pierre CHATTON, d'obtenir l'adresse de son ancien subordonné pour lui demander une explication, CHATTON lui a répondu: «Le Ministère public ne transmet pas ce genre d'information privée.» Ces fonctionnaires refusent d'assumer toute responsabilité !

CHATTON a également œuvré pour couvrir les graves fautes du chirurgien plastique **Gaston-François MAILLARD** aux dépens d'A.K.

### **Quelques victimes de ce fonctionnaire malfaiteur:**

A.K.

Fils de Simone BENICHOU

Fils de Norbert-Daniel GUILLOD

**Kumar KOTECHA** (professeur universitaire britannique)

François LÉGERET

### **Liste de références (observations récoltées depuis l'an 2000):**

**nombre de références négatives: 7**

**nombre de références positives: 0**

**CHATTON est le produit d'une sélection négative dans une pépinière de magistrats déchainés.**

**Evaluation des Hommes de Loi**

29.09.16/GU